

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU NORD OUEST
" S.E.C.N.O. "

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au Capital de 300.000 Euros
Siège social: 28 Rue Alfred Kastler - 76130 MONT SAINT AIGNAN

R.C.S. ROUEN B 301 482 543
SIRET: 301 482 543 000 24

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Réunion du 28 avril 2003

L'an deux mille trois et le 28 avril, les membres du Conseil de Surveillance de la Société d'Expertise Comptable du Nord Ouest " S.E.C.N.O. ", se sont réunis d'un commun accord au siège social, à Mont Saint Aignan, 28 Rue Alfred Kastler.

Sont présents:

- * Monsieur Patrick LE BIGRE, Président
- * Monsieur Olivier PAYENNEVILLE, Vice Président
- * Monsieur David HOUILLIERE
- * Madame Sophie TESNIERE
- * Madame Florence HERTEL PETIT.

Assistent également à la séance:

- * Monsieur Jean-Jacques BULTEL, Président du Directoire
- * Monsieur Daniel MORAINVILLE, Directeur Général.
- * Monsieur Eric MASUREL

Tous les membres du Conseil de Surveillance en exercice étant présents, le Conseil peut délibérer.

Le Président expose que Monsieur David HOUILLIERE a exprimé le souhait de cesser ses activités au sein de la SECNO.

La cession de ses actions (coupons exercice 2002 détachés) a été autorisée au profit de la Société Civile PATRIMONEX dont Monsieur Loïc BOUDIER est gérant.

Le Président confirme que des modalités financières de départ ont été convenues avec Monsieur David HOUILLIERE dont la situation financière sera arrêtée au 30 avril 2003.

En conséquence, le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur David HOUILLIERE de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance avec effet au 30 avril 2003.

Le Président propose au Conseil de coopter Monsieur Loïc BOUDIER membre du Conseil de Surveillance au lieu et place de Monsieur David HOUILLIERE pour la durée restant à courir du mandat et jusqu'à l'approbation par une prochaine assemblée.

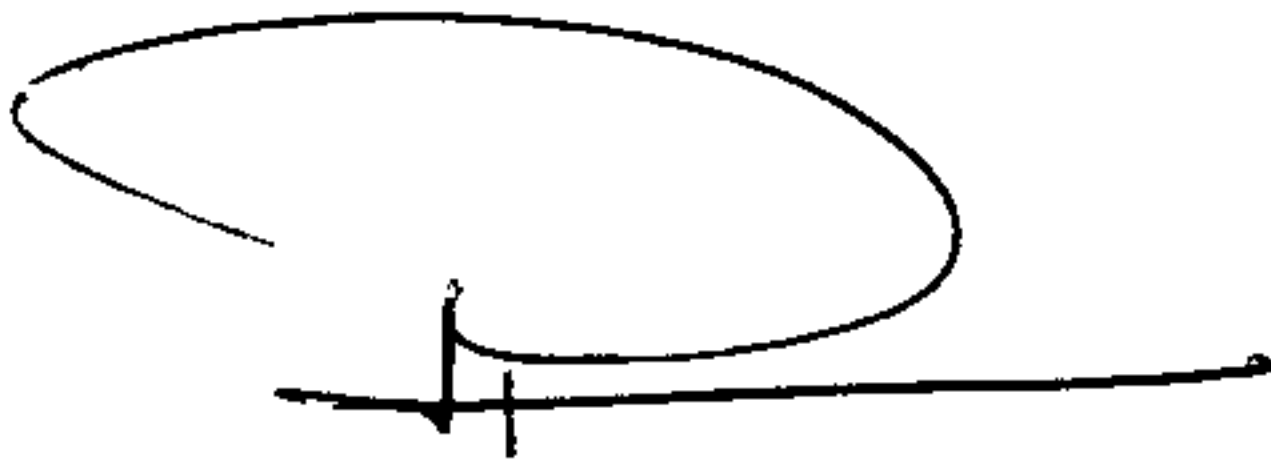
Afin de se conformer à l'obligation statutaire d'être propriétaire d'une action pour être éligible au Conseil de Surveillance, le Conseil agréé Monsieur Loïc BOUDIER en qualité de futur actionnaire.

Monsieur Loïc BOUDIER précise qu'il acquerra à titre personnel une action à prendre sur celles à céder par Monsieur David HOUILLIERE.

Monsieur Loïc BOUDIER présent à cette réunion, déclare accepter cette fonction.

Le Conseil prend acte de l'existence d'un contrat de travail consenti à Monsieur Loïc BOUDIER depuis le 3 avril 1996.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après rédaction du présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line with a small vertical tick mark.